

BPJEPS spécialité Éducateur Sportif

Mention : Activités du rugby à XV

Niveau 4 (équivalent Bac) – Alternance : Présentiel & FOAD

Fiche [RNCP n°41750](#) | Code ROME : G1204

Date d'échéance RNCP : 03/08/2030

- Heures de formation : 528 h
- Heures de stage : 360 h
(à déterminer lors du jury initial)
- Participants : de 8 à 20 max.

LE BREVET PROFESSIONNEL

Arrêté du 12 juin 2025 portant création de la mention

« Activités du rugby à XV » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif ».

Journal officiel de la République Française du 03 août 2025.

Le BPJEPS permet la délivrance d'une carte professionnelle d'éducateur sportif pour exercer une activité réglementée.

PUBLIC CONCERNÉ

Le BPJEPS Activités du rugby XV est destiné aux personnes souhaitant se former pour devenir éducateur sportif dans le champ des activités du Rugby à XV.

Ils peuvent être :

- Issus du système scolaire secondaire à partir de 17 ans
- Issus d'une Prépa Sport,
- Etudiants STAPS souhaitant compléter leur parcours universitaire
- En reconversion professionnelle

EXIGENCES PRÉALABLES REQUISES

(Prévues au Code du Sport et à l'Arrêté ministériel portant sur la spécialité*)

- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme : PSC ou équivalent
- Justifier de la pratique du rugby à XV en compétition pendant une saison sportive ; ou
- Justifier d'une expérience d'animation en rugby à XV d'une durée minimale de quatre-vingts heures.
- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation

Pour les personnes en situation de handicap : Les tests d'entrée en formation (TEP) ou les exigences préalables à l'entrée en formation (EPEF), le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificatives peuvent être aménagés par décision du délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Auvergne Rhône Alpes (DRAJES AURA).

 Anticiper 4 mois avant la date des TEP pour avoir un rdv auprès d'un médecin agréé.

[Démarches d'aménagement d'épreuves pour les candidats en situation de handicap](#) | [Académie de Lyon \(ac-lyon.fr\)](#)

LE METIER

Le titulaire du BPJEPS

« activités du rugby

XV » exerce en

autonomie ses

missions dans des

structures ou

groupements de

structures :

associations

sportives ou des

collectivités

territoriales.

Il conduit des

activités de

découverte et

d'initiation

notamment dans le

cadre scolaire ainsi

que des activités

d'apprentissage

notamment dans une

intention de

progression et

d'amélioration

sportive en rugby à

XV. En proposant aux

groupes de

participants des

apprentissages

permettant une

progression sportive,

il permet à ces

derniers de prendre

part, le cas échéant,

aux premiers niveaux

de compétitions et

les y accompagne.

	FICHE PROGRAMME BPJEPS AR à XV	OT-031 Rév-01
		Page 2/5

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES VISÉS

Être en capacité d'obtenir le BPJEPS spécialité « éducateur sportif » : mention « activités du rugby à XV » en développant les compétences à l'exercice du métier.

Le diplômé sera capable de :

- Exercer son activité d'éducateur sportif en autonomie, en assumant la responsabilité pédagogique, technique et organisationnelle de ses interventions.
- Concevoir, conduire et évaluer des séances et cycles de séances de rugby à XV adaptées aux publics et aux contextes.
- Mettre en œuvre des actions de découverte visant l'accueil et la fidélisation de nouveaux publics.
- Conduire des situations d'initiation permettant l'acquisition des fondamentaux techniques, tactiques et réglementaires du rugby à XV.
- Encadrer des situations d'apprentissage favorisant la progression sportive des pratiquants jusqu'aux premiers niveaux de compétition, conformément aux orientations de la fédération délégataire.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Les cours ont lieu le matin de 8h30 à 12h30 et l'après-midi de 13h30 à 16h30 à Bourgoin Jallieu (CDF et/ou loge du stade Pierre Rajon).

MODALITES D'APPRENTISSAGE

- Enseignement théorique, pédagogie interactive
- Enseignement de mise en pratique
- Formation en FOAD, pédagogie en classe inversée, réalisation de travaux collaboratifs et personnels de recherche, préparation d'exposé dont les thématiques sont repris en présentiel

Les heures effectuées dans ce cadre sont imputables au même titre que celles réalisées en centre de formation.

Ces temps d'autoformation sont tutorés par le coordonnateur pédagogique.

Le temps estimé par l'équipe pédagogique pour la réalisation des travaux à distance tutorés est évalué à un maximum de 48 heures.

Cette durée correspond à celle estimée par le CFA et le stagiaire pour acquérir les connaissances du niveau attendu. L'apprenant est partie prenante de la formation au même titre que l'organisme de formation pour atteindre les objectifs pédagogiques et garantir le bon déroulement du scénario établi.

Les apprenants sont évalués régulièrement (devoirs sur table, épreuves orales « blanches », mises en situation) afin de jauger leur niveau de connaissance et leur permettre de se situer dans la formation.

Les intervenants sont des professionnels diplômés et expérimentés (préparateurs physiques, ostéopathe, kinésithérapeute, coachs sportifs...)

ÉQUIPEMENTS

- Salle de musculation
- Terrains de Rugby
- Salle de cours avec vidéoprojecteur
- Salle de restauration et détente

Siège :

HP FORMATION

Europe Parc - Z.A les 2 B 380 Chemin de Derontet
01360 BELIGNEUX
Tél. +33(0)4.72.25.45.45 - administratif@hp-formation.fr
N° SIRET : 501 530 380 000 28
N° TVA : FR 96501530380
Code APE : 8559A

IMPA by HP FORMATION

34 Route de Lyon
38300 BOURGOIN-JALLIEU
Tél. +33(0)6.31.25.06.60 - geraldine.cau@hp-formation.fr
N° SIRET : 501 530 380 000 85
Code APE : 8559A
N° Déclaration d'Activité : 82010117601

	FICHE PROGRAMME BPJEPS AR à XV	OT-031 Rév-01
		Page 3/5

CONTENU DE LA FORMATION

Le BPJEPS spécialité « éducateur sportif » comporte **3 Blocs de Compétence (BC)**

- **2 BC transversaux** : communs à toutes les spécialités qui sont celles d'animateur et d'éducateur sportif :
 - **BC1** « Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation »
 - **BC2** « Valoriser les activités et les projets d'une structure du sport ou de l'animation »
- **1 BC spécifique à la mention choisie** :
 - **BC3** « Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage dans les activités du rugby à XV dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure. »

PROGRAMME DETAILLÉ

INTEGRATION : 17 heures

BC1 : 147 heures

Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation

- A.1.1. Recueil d'informations en vue d'un état des lieux de l'environnement de la structure, des besoins des publics et des financements / ressources mobilisables dans le champ du sport ou de l'animation
- A.1.2. Proposition de projets dans le cadre de l'organisation de la structure répondant à l'évolution des besoins des publics
- A.1.3. Organisation, mise en œuvre et supervision de la réalisation d'un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation
- A.1.4. Evaluation du projet dans le champ du sport ou de l'animation et.. transmission d'informations au sein de la structure sur les publics accueillis

BC2 : 24 heures

Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation

- A.2.1. Information et mobilisation. des publics, et de leur entourage, dans le cadre des activités d'une structure du champ du sport ou de l'animation
- A.2.2. Mise en œuvre à destination des publics d'actions de promotion, de valorisation des activités dans le champ du sport ou de l'animation

BC3 : 333 heures

Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage dans les activités du rugby à XV dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure.

- A.3.1. Conception de séances et de cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage dans les activités du rugby à XV dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure
- A.3.2. Préparation de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage dans les activités du rugby à XV
- A.3.3. Conduite de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage dans les activités du rugby à XV
- A.3.4. Evaluation de séances et de cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage dans les activités du rugby à XV

Siège :

HP FORMATION
Europe Parc - Z.A les 2 B 380 Chemin de Derontet
01360 BELIGNEUX
Tél. +33(0)4.72.25.45.45 - administratif@hp-formation.fr
N° SIRET : 501 530 380 000 28
N° TVA : FR 96501530380
Code APE : 8559A

IMPA by HP FORMATION
34 Route de Lyon
38300 BOURGOIN-JALLIEU
Tél. +33(0)6.31.25.06.60 - geraldine.cau@hp-formation.fr
N° SIRET : 501 530 380 000 85
Code APE : 8559A
N° Déclaration d'Activité : 82010117601

	FICHE PROGRAMME BPJEPS AR à XV	OT-031 Rév-01
		Page 4/5

BILAN : 3 heures

CERTIFICATION : 4 heures

STAGE D'APPLICATION EN ENTREPRISE : à minima 360h* (à définir lors du jury initial)

+ Des contenus spécifiques élaborés par notre équipe pédagogique : anatomie, physiologie, nutrition, culturisme, traumatologie, réathlétisation, informatique, communication...

MODALITÉS DES CERTIFICATIONS

Le CFA IMPA BY HP Formation est **en cours d'habilitation** par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) et sera à même de délivrer une attestation de formation au stagiaire sous réserve d'une assiduité régulière au parcours de formation proposé.

Par ailleurs, la délivrance du diplôme du **BPJEPS Activités du rugby à XV** sera soumis à l'appréciation du jury de certification mis en œuvre et présidé par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES), sous réserve de réussite aux épreuves certificatives mises en place par le centre de formation.

EPREUVES	TYPES D'EPREUVES	JURYS
BC 1 - Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation	Un entretien à partir de la production d'un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique.	Les évaluateurs doivent avoir une expérience et des compétences reconnues dans le domaine du sport ou de l'animation.
BC 2 - Valoriser les activités et les projets d'une structure dans le champ du sport ou de l'animation	Un entretien conduit à partir de la production par le candidat d'un ou plusieurs supports personnels de son choix présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance.	Les évaluateurs doivent justifier d'une expertise dans le sport ou l'animation pour évaluer les activités et projets
BC 3 - Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage dans les activités du rugby à XV dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure	La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 3 (BC 3) est réalisée au moyen de : - Un entretien à partir de la production, par le candidat, d'un document présentant la conception d'un cycle de trois séances réalisées en structure, s'appuyant sur la captation vidéo d'une séquence d'une séance d'initiation ou d'apprentissage ; - Une mise en situation professionnelle consistant en la conduite d'une séance issue du cycle susmentionné suivie d'un entretien.	Les évaluateurs doivent être titulaires d'un DEJEPS rugby à XV, sauf pour l'un d'eux s'il est titulaire d'un BPJEPS rugby à XV avec trois ans d'expérience, ou s'il relève des personnels techniques et pédagogiques des ministères des sports ou de l'Éducation nationale.

Siège :

HP FORMATION
Europe Parc - Z.A les 2 B 380 Chemin de Derontet
01360 BELIGNEUX
Tél. +33(0)4.72.25.45.45 - administratif@hp-formation.fr
N° SIRET : 501 530 380 000 28
N° TVA : FR 96501530380
Code APE : 8559A

IMPA by HP FORMATION

34 Route de Lyon
38300 BOURGOIN-JALLIEU
Tél. +33(0)6.31.25.06.60 - geraldine.cau@hp-formation.fr
N° SIRET : 501 530 380 000 85
Code APE : 8559A
N° Déclaration d'Activité : 82010117601

EN SAVOIR PLUS :

ÉQUIVALENCES :

Validation automatique de certaines UC selon diplômes détenus [« ANNEXE III » \(page 98\)](#) JO du 03 août 2025.

PASSERELLES :

BC communs (BC1&2) entre BPJEPS

Possibilité de changer de mention ou d'obtenir un autre BPJEPS avec dispenses partielles.

Après le diplôme : poursuite possible vers un DEJEPS (selon prérequis).

Licence STAPS (Education et motricité, Management du sport, Activité Physique

Adaptée de Santé...)

VAE :

Voie d'accès au diplôme basée sur l'expérience professionnelle ou personnelle.

[Obtenir un diplôme | sports.gouv.fr](https://sports.gouv.fr)

FINANCEMENTS

Selon statut et accord de prise en charge

Alternance : contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

Demandeur d'emploi : France Travail, La Région

Salarié : Projet de Transition Professionnelle « Transitions Pro » ou plan de développement des compétences OPCO.

Financement individuel : CPF, autofinancement

L'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les tests d'entrée en formation (TEP) ou les exigences préalables à l'entrée en formation (EPEF), le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificatives peuvent être aménagés par décision du délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Auvergne Rhône Alpes (DRAJES AURA).

Pour tout complément d'information, veuillez prendre contact avec notre référente handicap :

06 33 43 71 14 ou par mail : farah.mathieu@hp-formation.fr

NOS INDICATEURS DE RÉSULTATS 2024/2025

Taux de réussite : 45%
Taux de présentation à l'examen : 81%
Taux d'interruption : 27%
Taux d'insertion professionnelle : 55%
Taux de poursuite d'étude : 45%

Siège :

HP FORMATION

Europe Parc - Z.A les 2 B 380 Chemin de Derontet
01360 BELIGNEUX
Tél. +33(0)4.72.25.45.45 - administratif@hp-formation.fr
N° SIRET : 501 530 380 000 28
N° TVA : FR 96501530380
Code APE : 8559A

IMPA by HP FORMATION

34 Route de Lyon
38300 BOURGOIN-JALLIEU
Tél. +33(0)6.31.25.06.60 - geraldine.cau@hp-formation.fr
N° SIRET : 501 530 380 000 85
Code APE : 8559A
N° Déclaration d'Activité : 82010117601